

Bourse aux Jouets

Dépôt : 1,5 € la liste de 15 jouets
Commission : 15% des ventes

SAMEDI 15 NOVEMBRE 2025

14H À 17H

Salle des Moissons - Chasné-sur-Illet



Dépôt : samedi 15 novembre de 9H à 12H

Reprise des invendus : dimanche 16 novembre de 10H à 11h30

Jouets propres et en état de fonctionnement. Nous nous réservons le droit d'en refuser. Nous déclinons toutes responsabilités en cas de vol.



Informations communales

3 – 11

- Cimetière : renouvellement des concessions et mise à jour
- Recherche d'agents recenseurs
- Intrusion dans une propriété privée
- Cueillette des champignons
- Bienvenue à Dominique Aubrée, agent technique
- Retour sur la braderie et le palet
- Médiathèque
- Prix Perché
- Bourse aux jouets

Informations intercommunales

12 – 15

- Soirée Ciné-débat sur l'alimentation et les TCA
- Partenariat avec les Compagnons Bâisseurs
- Le transport à la demande évolue

Informations associatives

16

- A tous jeux : Soirée enquête

L' agenda de Chasné

Soirée enquête Vendredi 14 novembre 20H30	Bourse aux jouets Samedi 15 novembre Dépôt de 9h à 12h	Comptines de Noël Samedi 22 novembre 10h30
--	---	---

Bulletin d'information bimestrielle de la commune de Chasné-sur-Illet (35250).

Directeur de publication : M. le Maire, Benoît MICHOT.

Conception / Réalisation : Service et Commission Communication.

Impression : imprimé par la commune de Chasné-sur-Illet.

Crédits photos : commune de Chasné-sur-Illet, Laura Leblanc, Florence Morel, Caroline Roussiasse, Unsplash, Freepik

Tirage : 750 exemplaires sur papier 80g Ecolabel.

Journal distribué gratuitement par la commune.

- **Cimetière : renouvellement des concessions et mises à jour des registres communaux**

Renouvellement des concessions

Les concessions funéraires sont accordées pour une durée fixée par le conseil municipal, pouvant aller jusqu'à **30 ans, renouvelables**. À l'issue de ce délai, il est important de penser à renouveler la concession. Sans démarche de votre part, la commune peut procéder à sa reprise.

À la fin de la période, le concessionnaire ou ses ayants droit (conjoint, enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants) doivent contacter le **service état civil** de la mairie.

Comment renouveler ?

La procédure est simple : il suffit de remplir le formulaire disponible à la mairie et de le transmettre au service État civil accompagné des pièces suivantes :

- le titre de concession original,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (*facture d'énergie, avis d'imposition, quittance de loyer...*),
- une pièce d'identité avec photo et, le cas échéant, le livret de famille.

 En l'absence de renouvellement dans un délai de 2 ans après la fin de la concession, la commune peut reprendre l'emplacement et le réattribuer, sous réserve que la dernière inhumation date de plus de 5 ans.

Mise à jour des registres communaux

Même en cas de concession à perpétuité, il est vivement recommandé aux familles de se rapprocher de la mairie. En effet, certains titres ne figurent pas dans nos registres, certains concessionnaires sont décédés sans transmission d'informations et d'autres concessions nécessitent une reprise pour cause d'abandon. Cette démarche permettra de mettre à jour les dossiers et d'assurer une meilleure gestion du cimetière.

Pour toute information

Si vous disposez d'une sépulture au cimetière de l'église de Chasné-sur-Illet dont la concession est arrivée à terme, ou si vous connaissez des personnes dans cette situation, merci de contacter le service état civil :

 02 99 55 22 79

 mairie@chasnesurillet.fr

Si vous n'avez pas connaissance de la date d'échéance de votre concession ou si vous remarquez une sépulture délaissée, nous vous invitons également à prendre contact avec la mairie.

Enfin, il est rappelé que **l'entretien des tombes et de leurs abords incombent aux concessionnaires ou ayants droit**.

● Recherche d'agents recenseurs

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France et détermine la population officielle de chaque commune. Cette campagne est vitale pour permettre d'orienter les projets municipaux et intermunicipaux (Infrastructures médicales-paramédicales, école, équipements sportifs, logements, urbanisme...)



Il se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Grâce à la dématérialisation, les données que vous aurez saisies seront directement transmises à l'INSEE sans être ressaisies par un agent municipal. Mais parce que personne ne remplace l'humain, des agents recenseurs seront là pour vous accompagner pendant la durée de la campagne et vous aider si vous n'avez pas accès aux outils numériques.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Votre nom et adresse sont uniquement demandés pour éviter un double comptage. Ces données ne seront pas conservées. Infos : <https://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil>

La municipalité recherche 4 agents recenseurs du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

Vous souhaitez participer à la collecte ?

Déposez votre candidature en mairie ou par mail :

mairie@chasnesurillet.fr



● Intrusion dans une propriété privée

Certains enfants de la commune s'introduisent illégalement dans une maison non habitée.

Nous rappelons qu'il est interdit de s'introduire dans une maison comme sur son terrain. Au-delà de l'aspect illégal, ce comportement peut être dangereux : bâtiments fragilisés, risques de chute ou d'accident.

Pour information : la violation de domicile constitue une infraction pénale, punie de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende conformément aux dispositions de l'article 226-4 du Code Pénal.

Nous invitons les parents à sensibiliser leurs enfants et à faire preuve de vigilance afin d'éviter tout incident.

● Cueillette des champignons

Au regard de la loi, un champignon est la propriété de celui à qui appartient le terrain sur lequel il pousse.

La cueillette sur les propriétés privées

- Les champignons appartiennent de plein droit au propriétaire du sol, en effet l'article 547 du code civil indique que les fruits naturels de la terre appartiennent au propriétaire des terrains. Leur cueillette n'est donc possible qu'avec l'autorisation du propriétaire et dans le respect des arrêtés du préfet et du maire.

- La jurisprudence consiste que sans l'autorisation du propriétaire il n'est pas permis de pénétrer sur la propriété que ce soit un bois, un pré, un champ, etc. Ramasser des champignons chez autrui n'est pas autorisé. L'article R163-5 du code forestier précise qu'une récolte sans autorisation est passible d'une amende.

La cueillette dans les forêts domaniales d'Ille et Vilaine

Elle est possible mais réglementée par l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2017 qui précise :

- Autorisée tous les jours sauf les mardis et jeudis.
- Autorisée de 8h du matin jusqu'au coucher du soleil.
- Autorisée uniquement avec l'utilisation d'une lame coupante (préservation du milieu).
- Maximum de 5 litres par personne et par jour
- Sachant qu'il est interdit de les commercialiser.



Crédit photo : ©Evelina-Kasparaite-Unsplash

La cueillette doit être exercée dans le respect des autres usagers de la forêt et pour votre propre sécurité, pensez à **informer vos proches** de votre lieu de cueillette, car chaque année des ramasseurs s'égarent en forêt.

● Bienvenue à Dominique Aubrée, notre nouvel agent technique



Crédit photo : ©Laura Leblanc

Depuis le 3 mai 2025, Chasné-sur-Illet accueille un nouveau visage au sein de son équipe technique : Dominique Aubrée.

Né en 1966, originaire de Combours, Dominique possède un solide parcours professionnel, principalement dans le bâtiment, mais aussi dans l'automobile et les métiers de bouche.

Électricien, plombier et chauffagiste diplômé, **il apporte aujourd'hui son savoir-faire et son énergie à l'entretien et à l'embellissement du cadre de vie de notre commune.**

Résidant à Montreuil-sur-Ille, Dominique connaît Chasné-sur-Illet depuis longtemps grâce à ses précédentes missions dans le cadre d'Ille et Développement, mais aussi par des liens familiaux et professionnels tissés au fil des années. Très vite, il s'est senti intégré à la mairie et au sein de son service, où la bienveillance de ses collègues facilite son travail au quotidien. Ravi d'avoir rejoint l'équipe, il se dit heureux de travailler pour une commune qu'il apprécie depuis longtemps.

Ses missions sont variées : entretien des espaces publics (désherbage, taille, feuilles, etc) et interventions ponctuelles dans les bâtiments pour les dépannages. Parmi les lieux qu'il apprécie particulièrement entretenir, on retrouve le cimetière, le parvis de l'église et la voirie. Sensible à la préservation de l'environnement, il se reconnaît pleinement dans la démarche de la commune en faveur d'un entretien sans produits phytosanitaires.

Dominique est séduit par la qualité des infrastructures de Chasné-sur-Illet — école, médiathèque, crèche — ainsi que par le cadre paisible et agréable qui y règne. Passionné et créatif, il aime le vélo, le dessin et la peinture, et a longuement pratiqué la voile et la course automobile. À la retraite, il espère continuer à voyager dans notre belle région bretonne et profiter pleinement de la vie en extérieur.

Pour les habitants, Dominique souhaite transmettre un message simple : la bienveillance et le dialogue sont essentiels. Il apprécie les échanges spontanés et conviviaux.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

● Retour sur la braderie et le palet

Le 13 septembre, le Conseil Municipal des Enfants organisait la braderie et le palet.

Avec un temps entremêlé de pluie et de soleil, la braderie n'a pas eu l'effet escompté.

Certains exposants ne se sont pas déplacés et le public s'est fait timide mais certains ont tout de même super bien vendu.



Les joueurs en pleine partie



Nos gagnantes : Maud et Isa

Une mention spéciale pour l'équipe des 3 mouss', une équipe d'enfants qui a su se battre comme il se doit.

Le but de cette journée était de se réunir et de passer une agréable journée et ça a été chose faite !

Un grand MERCI aux personnes qui nous ont donné un coup de main et à ceux qui ont organisé le palet.

Moins d'équipes également pour le palet mais un enthousiasme grandissant avec des joueurs très impliqués et un stand galette-saucisses qui a super bien fonctionné pour une première.

Un grand bravo à nos gagnantes du palet : Isa et Maud. Elles ont reçu un lot du bar Le Chasné.



Les 3 mouss' : Ewen, Hylan et Alexy

● Médiathèque

- **Le club de lecture adultes** se retrouvera **le jeudi 6 novembre 2025** à 20h à la médiathèque autour du thème "Le Corps".

En novembre, nous avons rendez-vous avec l'autrice jeunesse Sandra Le Guen



Pour découvrir son univers, une exposition composée d'illustrations de ses albums aura lieu à la médiathèque du vendredi 17 octobre au vendredi 7 novembre 2025.

Pour Noël, quoi de plus beau qu'un album dédicacé par l'autrice !

Une vente dédicace se tiendra le vendredi 7 novembre 2025 de 16h30 à 18h30 en partenariat avec la librairie Les Baronnes Perchées de Liffré.



- **Atelier Crochet – le vendredi 14 novembre 2025 de 18h30 à 19h45**

L'Atelier crochet animé par Anne Ruhlmann est destiné aux adultes et aux enfants (à partir de 10 ans) qui souhaitent découvrir ou approfondir le crochet dans une ambiance chaleureuse.

La médiathèque met du matériel à votre disposition.

Inscription par mail à mediatheque@chasnesurillet.fr

- **Atelier Philo – La Liberté, est-ce faire tout ce que je veux ?**

Le **samedi 15 novembre 2025** de 10h à 11h, Brigitte Pasquier invite les enfants de 7 à 11 ans à échanger, argumenter et construire leur pensée autour de lectures d'albums en lien avec le thème La Liberté.

- **Spectacle "Les comptines de Noël de Kikobert" le samedi 22 novembre 2025 à 10h30**

Kikobert propose 15 comptines originales, qui sont comme autant de boules de Noël à accrocher aux branches du sapin !

Le spectacle est à destination de tous les enfants, à partir de 3 ans. Il dure 30 minutes.

Des chansons drôles, pétillantes et malicieuses. Les paroles sont courtes mais pas les idées !



Les places des racontines, des ateliers et des spectacles sont limitées, pensez à vous inscrire !

Par mail : mediatheque@chasnesurillet.fr

Par téléphone au : 07 87 19 99 54

- **Prix Perché : 1er prix littéraire cocrée par des clubs de lecture !**

Le 7 octobre dernier, la médiathèque de Chasné-sur-Illet accueillait la toute première remise du **prix Perché**, un prix littéraire inédit, imaginé et porté par les **clubs de lecture adultes de Chasné-sur-Illet et de Liffré**, avec le soutien des médiathécaires des deux communes et de la librairie **Les Baronnes Perchées**.



Ce prix a pour vocation de **mettre en lumière le dynamisme des clubs de lecture**.

Cette année, les membres des Clubs de lecture, en concertation avec les médiathécaires, ont choisi de valoriser les **premiers romans de la rentrée littéraire de janvier 2025**, publiés par de **petites maisons d'édition**.

Entre février et septembre, la quarantaine de membres des clubs de lecture ont dévoré au moins cinq des six ouvrages sélectionnés, disponibles à la médiathèque :

- *Labeur* de Julie Bouchard (La Contre-Allée)
- *Tout repeindre en bleu* de Marie Halzan (Fugue)
- *La dernière danse de l'ours* d'Olivier De Robert (De Borée)
- *La mer est un mur* de Marin Postel (Phébus)
- *Le mont des Ourses* d'Émilie Devèze (Le Sonneur)
- *Les Bouchères* de Sophie Demange (L'Iconoclaste)

Les clubs se sont réunis à Liffré le 18 septembre dernier pour un débat passionné avant de voter.



C'est **Marie Halzan** qui a remporté les suffrages avec son roman ***Tout repeindre en bleu***, devenant ainsi la première lauréate du prix Perché.

Invitée par la librairie, l'autrice est venue à Chasné-sur-Illet pour rencontrer les lecteurs et échanger autour de son œuvre. La soirée, animée par **Béatrice Boisnier** (médiathèque de Chasné) et **Maud** (librairie Les Baronnes Perchées), a été rythmée par de nombreux échanges, anecdotes et conseils littéraires.

Émue par cet accueil chaleureux, Marie Halzan a confié sa surprise de voir son roman déjà traduit, publié en gros caractères et bientôt disponible en livre audio.

Crédits photos de l'article : ©Caroline Roussiase

Longue vie au prix Perché, symbole d'une belle **coopération intercommunale** et d'un **bel élan culturel partagé**.



● Bourse aux jouets

Le Conseil Municipal des Enfants organise une **bourse aux jouets le samedi 15 novembre 2025 à la salle des Moissons.**

Vous préparez vos jouets (propres et en état de fonctionnement), vous nous les déposez, vous définissez le prix et on s'occupe de la vente.

ATTENTION : vous avez droit à 2 listes par personne seulement.

Le lendemain, vous venez chercher vos invendus (vous avez aussi la possibilité de nous en faire don) et votre règlement.

Samedi 15 novembre :

- Dépôt de 9h à 12h
- Vente de 14h à 17h

Dimanche 16 novembre :

- Reprise des invendus
- de 10h à 11h30

Tarifs : Liste de 15 jouets 1,50€ + 15% de commissions.

Merci de privilégier de l'espèce lors du dépôt et de la vente, en vous remerciant par avance.



- Soirée Ciné-débat sur l'alimentation et les TCA (Troubles des Conduites Alimentaires)

Tout au long de l'année 2025, le service Enfance-Jeunesse de Liffré-Cormier Communauté a mené différents projets autour de la parentalité.

Pour clôturer l'année 2025, nous vous invitons à une :

Soirée ciné – débat

Vendredi 14 novembre 2025 à 19h45.

au Cinéma Le Mauclerc de Saint-Aubin-du-Cormier

Au programme :

- Projection de deux courts-métrages : « **Sacha** » et « **Comme une plume** » réalisé par **Emilie Belina Richard**.
- Débat/échange animé par :
 - **Delphine Théaudin**, psychologue clinicienne
 - **Charlotte Le Verger**, diététicienne

Le débat portera sur l'accompagnement de nos enfants et adolescents dans leur rapport à l'alimentation, ainsi que sur la prévention des **TCA (Troubles des Conduites Alimentaires)**.

Infos pratiques :

- Soirée gratuite.
- Public : parents, adolescents à partir de 15 ans accompagnés d'un adulte et toute personne intéressée.

Inscription obligatoire via le formulaire ci-joint :

<https://forms.gle/Z1CM22K8SZeu52a47>



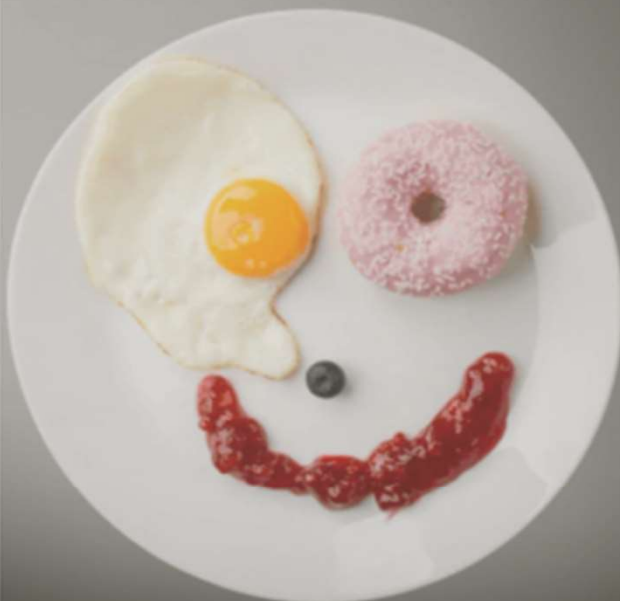
Charlotte LE VERGER
Diététicienne

Délphine THEAUDIN
Psychologue clinicienne



A table !

ACCOMPAGNER NOS ENFANTS ET ADOS
DANS LEUR ALIMENTATION ET PRÉVENIR LES TCA
(TROUBLES DES CONDUITES ALIMENTAIRES)



VENDREDI 14 NOVEMBRE - 19H45

— Entrée gratuite - Places limitées - A partir de 15 ans —

CINÉMA LE MAUCLERC - ST AUBIN DU CORMIER



réseau parentalité₃₅



WWW.LIFFRE-CORMIER.FR
contact : alsh@liffre-cormier.fr

• Partenariat LCC avec les Compagnons Bâtisseurs

Liffré-Cormier Communauté s'associe aux Compagnons Bâtisseurs de Bretagne pour proposer une nouvelle solution gratuite et solidaire à tous les habitants : le Bricobus.

C'est quoi le Bricobus ?

Un camion-atelier mobile qui se déplace sur les marchés ou lors d'événements locaux pour :

- Écouter vos besoins : un problème technique, un doute sur des travaux, un besoin d'outillage ?
- Vous conseiller gratuitement sur vos petits travaux ou vos projets de rénovation
- Vous prêter des outils adaptés
- Vous accompagner sur des travaux d'urgence ou de mise en sécurité (électricité, humidité, plomberie, isolation...)

Le tout, encadré par un professionnel des Compagnons Bâtisseurs, avec la participation active de l'habitant.

Pour qui ?

Le Bricobus s'adresse aux locataires et propriétaires du parc privé et en particulier à celles et ceux qui rencontrent :

- Des difficultés pour faire avancer des travaux (techniques, financières ou administratives)
- Des besoins urgents de réparation (infiltrations, pannes, humidité...)
- Une envie de faire eux-mêmes, mais pas seuls !
- Les ménages modestes ou très modestes sont accompagnés en priorité (selon les plafonds de l'[ANAH](#)).

Envie d'en savoir plus ? Besoin d'accompagnement ?

Compagnons Bâtisseurs Bretagne - 22 rue de la Donelière 35000 RENNES

Tél : 07.61.74.26.45 – 02.99.02.60.60 - bricobus35@compagnonsbatisseurs.eu



Crédit photo : Liffré-Cormier Communauté

• Le service de transport à la demande évolue

Le transport à la demande est un service ouvert à tous les habitants de Liffré-Cormier Communauté. Il fonctionne sur réservation et vous permet de vous déplacer pour aller au marché, faire vos courses, aller à la piscine ou au cinéma ou encore, vous rendre à un rendez-vous chez le médecin ou pour vos recherches d'emploi. Il vient vous chercher à domicile, vous emmène et vous ramène.

Il fonctionne du mardi au vendredi et permet d'accéder à l'ensemble des destinations listées ci-dessous :

- **Gosné** : Maison des services
- **La Bouëxière** : place de l'Europe, zone artisanale de Bouvrot – Résidence Val Chevré (EHPAD) – Complexe sportif Pierre de Coubertin
- **Liffré** : Place Wendower – Aquazic (piscine, centre culturel, école de musique) – Zone commerciale de Beaugé 2 et du Vert Galant – Le parc des étangs – Espace Pierre Rouzel – Arrêt BreizhGo « Sévailles »
- **Livré-Sur-Changeon** : Résidence des personnes âgées (EHPAD)
- **Saint-Aubin-du-Cormier** : Place du Champ de foire – Salle des sports de la Jouserie – Zone commerciale de la Rousselière et de Chédeville – Maison Saint-joseph (EHPAD) – Arrêt BreizhGo « Paillotte » et « La Chaîne »

Infos pratiques :

- Tarif : 2 € l'aller-retour (gratuit pour les enfants et les adolescent jusqu'à 18 ans révolus)
- Le transport à la demande fonctionne de 9h à 17h30.
- Vous pouvez réserver l'aller, le retour ou l'aller-retour !
- La Coccinelle vient vous chercher en début de matinée ou début d'après-midi, puis vous ramène en fin de matinée ou en fin d'après-midi. L'horaire précis vous est communiqué lors de votre réservation.
- Le service est adapté aux Personnes à Mobilité réduite : signalez votre situation lors de votre réservation.

Pour utiliser le transport à la demande :

- J'appelle le 02 99 55 60 00 pour réserver mon voyage, jusqu'à 24h avant la date de mon déplacement.
- Le jour J, je me présente devant chez moi 5 minutes avant l'heure de rendez-vous : le transport à la demande vient me chercher !
- J'achète mon titre de transport auprès du conducteur : 1 euro le voyage, soit 2 euros l'aller-retour.
- Si j'ai réservé le retour, je me rends au point de rendez-vous à l'heure convenue et le transport à la demande me ramène chez moi !

La première fois que vous utilisez le transport à la demande, il est nécessaire de remplir un formulaire d'inscription qui vaut acceptation du règlement du service.

Réservation : 02 99 55 60 00

● A tous jeux : Soirée enquête Sherlock Holmes

Enquêteurs, enquêtrices de plus de 12 ans, rendez-vous le vendredi 14 novembre à 20H30 à la salle des Moissons.

Entrez dans la peau de Sherlock Holmes lors d'une soirée gratuite, ouverte à tous sur inscription à atousjeux@gmail.com jusqu'au vendredi 07 novembre.

Déguisements bienvenus.



Crédit photo : ©Atlascompany-Freepik



Télécharger
Panneaupocket

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 13h30 – 18h00

Mardi : Fermé

Mercredi : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 17h00

Jeudi / Vendredi : 9h00 – 12h30

Samedi : 9h00 – 12h00 (le 1^{er} samedi du mois)

02.99.55.22.79 mairie@chasnesurillet.fr



www.chasnesurillet.fr

Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous tous les samedis